

LA RUBRIQUE DES MOISSONS

École des Moissons, le 26 mars 2026



Ce journal est un excellent outil d'information. Il est conçu pour les parents dont les enfants fréquentent l'école des Moissons. Nous vous invitons à le conserver précieusement.

Évaluations de fin d'année

La 3^e étape est une étape qui compte pour 60% du résultat final. Il y a donc plusieurs évaluations à venir. Nous vous rappelons l'importance pour tous de se coucher tôt et d'avoir une présence assidue à l'école. Prendre note qu'un examen du ministère ne peut être repris sans un billet médical.

Inscription à la maternelle 4 ans ou 5 ans

Si vous n'avez pas encore procédé à l'inscription de votre enfant pour la maternelle (ou vous connaissez quelqu'un qui ne l'a pas encore fait), bien vouloir le faire le plus rapidement possible. Vous pouvez suivre les étapes via le portail Mozaïk. Si vous avez des questions, simplement appeler au secrétariat de l'école (450-546-2263 #1).

Retards

Nous commençons l'école à **8h00**. Il est important que tous nos jeunes arrivent à l'heure. Ces quelques minutes peuvent désorganiser le déroulement du début de la journée. Si vous prévoyez un retard ou une absence pour votre enfant, nous aimerions être avisés via Mozaïk/courriel/téléphone.

Si votre enfant arrive trop tôt sur la cour, il n'y a pas de surveillance et la sécurité n'est pas assurée avant 7h30. Au besoin, nous vous suggérons d'inscrire votre enfant au service de garde.

Intimidation

L'intimidation, parlons-en...

Nous avons depuis plusieurs années des activités pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. Nous remarquons que le terme intimidation est utilisé à bien des sauces, mais qu'en réalité il s'agit d'un conflit ou d'une chicane.

Voici un petit tableau qui nous aide à déterminer s'il s'agit d'un conflit ou d'une situation d'intimidation.

Conflits	Intimidation
Au départ, il n'y a pas d'intention de blesser ou de faire de la peine.	Il y a une intention de blesser ou de faire de la peine.
Il est occasionnel ou peu fréquent.	Les paroles blessantes ou les gestes d'agression sont répétitifs.
Les forces physiques et psychologiques sont assez égales entre les deux parties.	L'agresseur est plus fort psychologiquement et/ou physiquement.
Les personnes impliquées sont souvent des amis.	Les personnes impliquées ne sont généralement pas des amis.
Le conflit survient à la suite d'un désaccord, une différence d'opinion ou de perception.	L'intimidation survient sans motif valable.
Les deux parties impliquées réagissent avec émotions.	L'agresseur n'a peu ou pas de réactions émotionnelles contrairement à la victime.
Après une discussion et des excuses mutuelles, les deux parties se sentent satisfaites du règlement de la solution.	À moins de dénoncer, la situation perdure et peut s'aggraver.

Source : L'intimidation à notre école, on n'en veut pas qu'on se le dise, CSMB, 2007.

Absences

Afin de faciliter la communication (parent/enseignants/secrétaire) il est simple et rapide de déclarer l'absence de votre enfant via Mozaïk Portail Parents.

Pour ce faire, vous devez vous rendre sur le site portailparents.ca ou utiliser l'application mobile **Clïc école** que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre cellule. En seulement quelques clics, vous pouvez ainsi informer l'école de l'absence de votre enfant, tout en précisant la raison de celle-ci.

Il est important de prendre l'habitude de motiver l'absence de votre enfant via Mozaïk puisque l'information est automatiquement visible pour le personnel de l'école, ceci facilite grandement la routine matinale. Vous pouvez aussi motiver une absence future via ce portail, simplement choisir la date concernée.

Le service de garde est aussi en mode numérique pour la prise des présences. En effet, une application très pratique est utilisée depuis des années. Il est toutefois important d'appeler au secrétariat pour tout changement de dernière minute (avant 13h30). Nous voulions simplement vous rappeler que les éducatrices utilisent des iPads dans la cour afin de noter l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant. Ce principe est beaucoup plus efficace et rapide que la prise des présences manuelle, anciennement utilisée.

Dernière chose, lorsque vous désirez informer le personnel de l'école d'un changement de dernière minute concernant votre enfant (avant 13h30), si vous utilisez le courriel, il est très important de penser à ajouter toutes les personnes concernées. Il est très fréquent que le courriel soit envoyé seulement à la secrétaire, mais en cas d'absence de sa part, l'information n'est pas partagée. Veuillez penser à ajouter aux destinataires la technicienne du SDG et la titulaire de votre enfant. Voici les adresses courriel :

Joanie Laverdière (tech SDG) : joanie.laverdiere@csssh.gouv.qc.ca

Kim Chevalier (secrétaire) : kim.chevalier@csssh.gouv.qc.ca

Isabelle Joyal (P41) : isabelle.joyal2@csssh.gouv.qc.ca

Stéphanie Vallée (P51) : stephanie.vallee@csssh.gouv.qc.ca

Julie Loranger (P52) : julie.loranger@csssh.gouv.qc.ca

Amélya Grenier (1R1) : amelya.grenier@csssh.gouv.qc.ca

Danaé Bachand (2R1) : danae.bachand@csssh.gouv.qc.ca

Erika Vallée (341-431) : erika.vallee@csssh.gouv.qc.ca

Lorraine Tétreault (342-432) : lorraine.tetreault@csssh.gouv.qc.ca

Annie Richer (342-432 lundi) : annie.richer@csssh.gouv.qc.ca

Catherine Bond (561-651) : catherine.bond@csssh.gouv.qc.ca

Mariane Fluet (562-652) : mariane.fluet@csssh.gouv.qc.ca

Soldes impayés



Nous vous rappelons que les soldes impayés doivent être réglés avant la fin mai. Passé ce délai, les frais seront envoyés à une agence de recouvrement. Si vous avez oublié, appelez à l'école pour prendre entente avec nous.

Frais pour chèque sans provisions

Le centre de services scolaire n'assume pas les frais pour les chèques qui nous sont retournés (NSF). Alors, nous devons vous aviser que des frais de 15\$ seront exigés en plus du montant dû pour tout retour de chèque par l'institution financière.

Transport scolaire

Pour donner suite à de nombreux questionnements, nous aimerions préciser certains faits relatif au transport en autobus. Il est impossible de changer d'autobus sans raison particulière. Les seules raisons acceptées sont : incendie ou inondation de la maison familiale, accident, hospitalisation ou décès d'un membre de la famille immédiate. À ce moment, téléphonez au secrétariat et nous pourrons émettre une dérogation.



Antécédents judiciaires

Vous désirez être parent bénévole et participer à une sortie avec les élèves? Il suffit de venir au secrétariat avec une pièce d'identité et demander un formulaire d'antécédents judiciaires. Il faut environ 3-4 semaines pour obtenir la validation. Les formulaires sont maintenant valides pour une durée de 6 ans.

Tenue vestimentaire

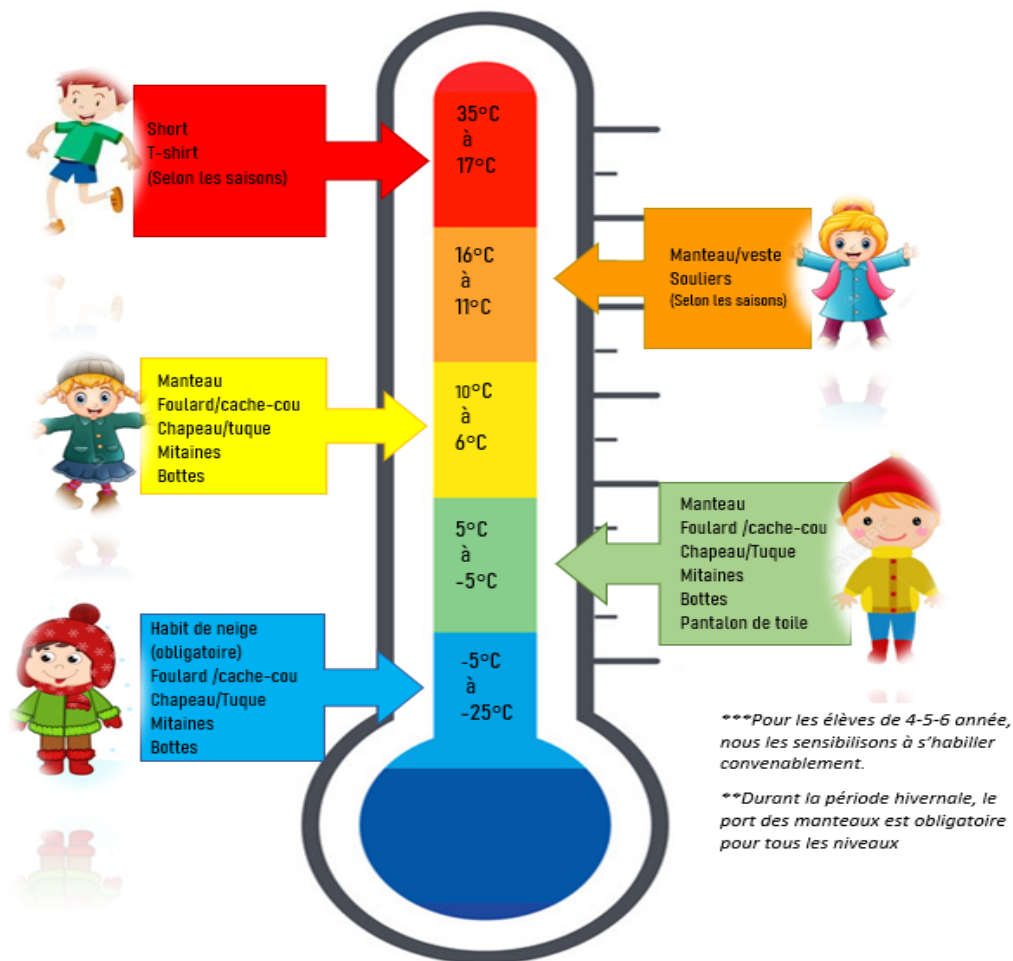
Nous rappelons aux élèves qu'il est préférable d'avoir une 2e paire de souliers à l'école. Nous vous rappelons que les vêtements suivants sont interdits à l'école : le gilet à bretelles « spaghetti » (la largeur des bretelles doit égaliser deux doigts d'adulte), le gilet « bedaine », le short très court et les souliers à roulettes.

Le printemps est à nos portes, mais la cour d'école n'est pas encore adéquate (glace, neige, eau). Nous demandons donc votre collaboration afin que votre enfant soit habillé convenablement. Le port des bottes est toujours de mise et ce, jusqu'à ce que les élèves soient avisés par les enseignants qu'ils peuvent porter leurs souliers.



Il est pertinent que votre enfant ait des vêtements de rechange à l'école.
Un incident peut arriver à tout moment. Merci de bien identifier les items SVP.

Merci de prendre connaissance du thermomètre vestimentaire



Jusqu'à 15h10, l'élève pourra revenir chercher un item oublié en se présentant au secrétariat.
Après cette heure, l'élève ne sera pas autorisé à récupérer son item et devra attendre au
lendemain. Merci de votre compréhension!

Ne lâchez pas, nous entamons le sprint final!

